

Cette présentation a été effectuée le 21 novembre 2016, au cours de la journée « Améliorer les couvertures vaccinales pour mieux protéger » dans le cadre des 20es Journées annuelles de santé publique (JASP 2016). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section *Archives* au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.



JOURNÉES ANNUELLES
DE SANTÉ PUBLIQUE

La mesure des couvertures vaccinales à partir des données du registre de vaccination

PROJET SI-PMI
Système d'information pour la protection en maladies infectieuses

21 novembre 2016
www.inspq.qc.ca/jasp

Objectifs

- **Décrire le module Immunisation du Système d'information pour la protection en maladies infectieuses (SI-PMI)**
 - aspects légaux
 - objectifs
 - renseignements
 - développements
- **Traiter des avantages et des limites du SI-PMI dans la mesure de la couverture vaccinale**

2

Terminologie

SI-PMI :

- Actif informationnel pour la protection en maladies infectieuses
- Accessible par une Application WEB disponible sur le réseau RITM ou par un jeton VPN
- Appellation québécoise pour identifier l'adaptation de l'application canadienne nommée « Panorama »

Panorama :

- Application logicielle canadienne utilisée pour supporter les activités en Gestion des produits immunisants, Immunisation, Protection et d'autres activités qui ne sont pas supportées dans l'adaptation québécoise

3

Déploiement de Panorama

Modules	C.-B.	Sas.	Manitoba	Ontario	Québec
Immunization	X	X	X	X	X
Inventory (GPI)	X	X	X	X	X
Investigation and Outbreak (Protection)	X				
Family Health	X				

4

Terminologie

Intervenant (vaccinateur) :

- Personne qui vaccine — Membre d'un ordre professionnel qui a l'autorisation d'administrer un vaccin (infirmière, infirmière auxiliaire, médecin, sage-femme)

Utilisateur :

- Personne qui a accès à l'application SI-PMI

Gestionnaire opérationnel (GO) :

- Le gestionnaire opérationnel du SI-PMI est l'INSPQ

5

Aspects légaux soutenant le registre

Possible grâce à :

- Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (juin 2012)
- Loi sur la santé publique
- Règlement concernant le registre de vaccination et les manifestations cliniques inhabituelles temporellement associées à une vaccination (juin 2014) :
 - Conditions et modalités de communication des renseignements au gestionnaire opérationnel (INSPQ)
 - Délai de 2 jours ouvrables pour la saisie des informations
 - Renseignements devant être communiqués au GO
 - Déclaration des MCI
 - Dispositions transitoires

6

Qu'est-ce que le registre de vaccination?

Le Registre de vaccination du Québec...

- Outil provincial qui appartient au Ministre
- Protection de la population contre les maladies évitables par la vaccination.
- **fichier informatisé, centralisé et partagé** par plusieurs intervenants

Il comprendra :

- Toutes les personnes qui ont reçu ou recevront un vaccin au Québec (incluant les non-résidents)
- Toutes les personnes qui ont reçu ou qui recevront un vaccin à l'extérieur du Québec et dont la vaccination sera validée par un professionnel de la santé au Québec

7

Qu'est-ce que le registre de vaccination?

Chargement des données d'immunisation des systèmes locaux, régionaux, provinciaux vers SI-PMI :

- Locaux / régionaux : I-CLSC, VAXIN, LogiVac, seulement
- Provinciaux : V09 (Rougeole, Méningo B*), V06 (H1N1)

Les usagers vaccinés en privé (ex. : pédiatre, clinique voyage) ou dans d'autres établissements publics (ex. : centre de réadaptation, hôpital) pourraient ne pas être dans SI-PMI.

L'inscription au registre est obligatoire et ne nécessite donc pas le consentement de l'utilisateur. Toutefois, celui-ci peut refuser les rappels/relances en remplissant le formulaire disponible à l'endroit suivant : <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?registre-de-vaccination>

*L'extraction et le chargement sont à venir

8

À quoi sert le registre?

Lorsqu'il sera **complètement déployé**, le Registre permettra à ceux qui ont accès à SI-PMI :

- ❑ d'avoir un accès rapide aux informations de vaccination des personnes inscrites au Registre, peu importe le lieu de vaccination;
- ❑ de vérifier l'histoire vaccinale d'une personne avant de lui administrer un vaccin;
- ❑ d'augmenter la performance des programmes de vaccination en minimisant les occasions manquées de vaccination, notamment par le calendrier prévisionnel, basé sur le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ);
- ❑ de faire des relances pour des doses manquantes;
- ❑ de retracer les personnes ayant reçu un vaccin qui fait l'objet d'un rappel;
- ❑ de connaître les personnes protégées en cas d'une enquête épidémiologique d'une MEV (ex. : rougeole) pour intervenir rapidement.

9

Déploiement du registre

CSSS – mission CLSC :

- D'autres installations ciblées
- Déploiement progressif : Complété en février 2016

Devient poursuivre l'utilisation d'I-CLSC, LogiVac, VAXIN jusqu'au déploiement dans leur installation. Lorsque les banques locales/régionales étaient ajoutées dans SI-PMI et suite au déploiement, les installations devaient débuter l'utilisation de SI-PMI pour l'inscription des actes vaccinaux.

- Tous les vaccins (**incluant Influenza**) doivent être saisis dans SI-PMI

Précisons que...

- **Double saisie de la rougeole dans V09 et SI-PMI**

10

Importation et validation des données historiques

Étapes:

1. Validation du pilotage I-CLSC préalable
2. Extraction initiale de la banque locale/régionale et validation des données transférées dans SI-PMI (2 mois avant la production)
3. Mise en production
 - Extraction du différentiel de la banque locale et/ou régionale
 - Arrêt de l'utilisation du module de vaccination local/régional
 - Début de la saisie des actes de vaccination dans SI-PMI

11

Utilisation – Nb d'utilisateurs actifs et Nb cumulatifs de vaccins

Date	Vaccins chargés	Vaccins saisis	Total vaccins	Utilisateurs
31 mai 2016	56 799 734	4 209 904	61 009 638	3 439
30 juin 2016	56 798 843	4 457 444	61 256 287	3 444
31 juillet 2016	56 937 522	4 670 848	61 608 370	3 247
31 août 2016	56 937 032	4 862 168	61 799 200	3 283
30 sep. 2016	56 936 221	5 041 056	61 977 277	3 453
31 oct. 2016	56 935 683	5 269 716	62 205 399	3 574

Source: INSPQ, Confluence – Statistiques vaccins, 2016-11-19

12

Dispositions transitoires

Vaccinateurs qui n'ont pas accès au SI-PMI :

- CISSS / CIUSSS – missions autres que CLSC (ex. : CHSLD, hôpitaux);
- Établissements autres que CISSS / CIUSSS (ex. : CH qui ne fait partie d'un CISSS / CIUSSS).
- Organisations telles que cliniques médicales, cliniques santé-voyage

13

Dispositions transitoires

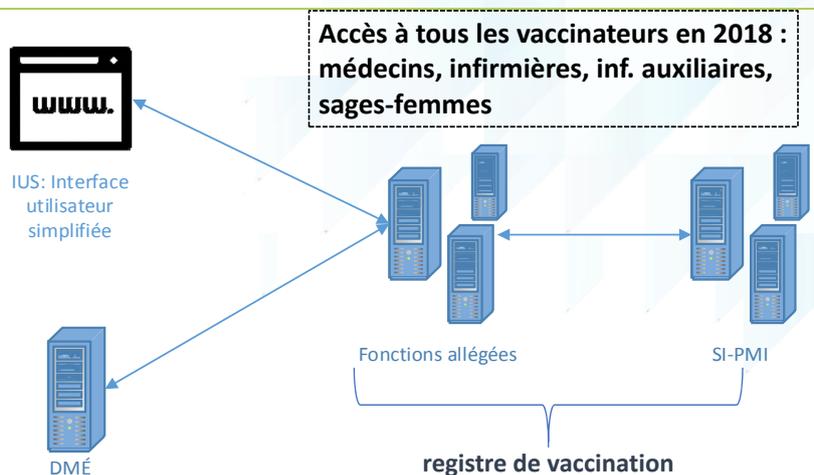
- Conserver au dossier les renseignements sur la vaccination de façon à pouvoir les transmettre au GO sur demande du Ministre ou du GO;
- Aucune obligation de transmettre les renseignements pour inscription au registre;
- Les mesures transitoires sont permises jusqu'au 31 décembre 2016* dans l'attente des fonctions allégées.

Les ententes (avant 12 juin 2014) entre les vaccinateurs et les DSP prévalent. Les vaccinateurs qui acheminaient les bordereaux à leur DSP, avant l'entrée en vigueur du règlement (juin 2014), peuvent transmettre leurs bordereaux au GO.

*Processus en cours pour reporter l'échéancier au 31 déc 2018

14

Fonctions allégées



15

Sommaire des fonctionnalités

SI-PMI - Immunisation	Fonctions allégées - Immunisation
✓ Rechercher un usager	Rechercher un usager
✓ Consulter un profil vaccinal	Consulter un profil vaccinal
✓ Calendrier prévisionnel (« Forecast »)	Calendrier prévisionnel (« Forecast »)
✓ Saisir un acte de vaccination	Saisir un acte de vaccination
Rapport « Liste des usagers par numéro de lots de vaccins »	
Rapport « Liste des usagers à vacciner »	<ul style="list-style-type: none"> • Séquence logique • Gestion des préférences
Fusion des dossiers (Gestion des doublons)	
Gestion des cohortes (ex.: vaccination scolaire)	
Décrémentation	

16

Accès aux renseignements du registre de vaccination

- **vaccinateur** : vérifier l'histoire vaccinale d'une personne avant de lui administrer un vaccin;
- **directeur national de santé publique** : lot de vaccins inadéquats, retracer les personnes ayant reçu ce vaccin;
- **directeur de santé publique**, lorsque ces renseignements sont nécessaires aux fins de son enquête épidémiologique;
- **établissement qui exploite un CLSC**, aux fins de ses interventions de relance ou de rappel de la vaccination ou de promotion de la vaccination auprès des personnes de son territoire;
- **directeur de santé publique** à qui un établissement a confié, par entente, des activités visées au paragraphe 4°.

Source: Loi sur la santé publique, article 65

17

Type de renseignements

À l'égard de la personne vaccinée:

Nom, DDN, sexe, NAM, adresse, téléphone, langue de correspondance, nom des parents, code permanent, école, niveau scolaire, date du décès (cas échéant)

À l'égard du vaccin administré:

Nom commercial, date d'administration, quantité, numéro de lot, date de péremption, nom de l'agent, numéro de dose, voie d'administration, site d'injection, indicateur de BCF, nom et numéro de pratique du vaccinateur, lieu de vaccination

Autres renseignements:

Historique de MEV, contre-indication, précaution, raison de la vaccination (influenza), refus de vaccination, refus de rappel-relance, MCI

Loi sur la santé publique, article 64

18

Couverture vaccinale

Institut national
de santé publique
Québec

Portail Québec INSPQ MSSS Pour nous joindre

Bonjour **Josée Dubuque** : [Profil](#) | [INSCRIPTION](#) | [Déconnexion](#)

PORTAIL DE L'INFOCENTRE

[PNS \(PCS-PMSM\)](#) | [INFLUENZA](#) | [SURVEILLANCE](#) | [PORTRAIT DE SANTÉ](#) | [VIGIE](#) | [TABLEAUX DE BORD](#) | **[REGISTRE DE VACCINATION](#)**

 Agrandir la police

Indicateurs

 **Tous les indicateurs**

 Favoris

Contenus additionnels

Documents complémentaires sur les indicateurs

Filtrer la liste des indicateurs :

- ★ Couverture vaccinale contre le méningocoque de sérotype B chez les jeunes selon le groupe d'âge
- ★ Indicateur d'entente de gestion en immunisation
- ★ Nombre de vaccins administrés par lieu de vaccination ou par territoire de résidence
- ★ Nombre de vaccins Influenza administrés selon le groupe d'âge et selon la raison d'administration

À venir:

- CV scolaire
- CV populationnel

19

Avantages

- **Registre provincial :**
 - tous les vaccins et tous les vaccinés (incluant étudiants, réfugiés, voyageurs)
- **Automatisation de la mesure des CV à l'Infocentre :**
 - standardisation;
 - n'est pas influencé par l'interprétation d'une collecte manuelle.
- **État d'avancement d'une campagne de vaccination :**
 - comparaison du nombre de vaccinés et du nombre de doses distribuées;
 - acceptabilité chez une nouvelle cohorte (ex.: garçon pour programme scolaire VPH);
 - suivi des MCI (nombre de MCI vs nombre de vaccinés).

20

Limites

- **Registre n'est pas populationnel**
 - la population non vaccinée n'y est pas.
- **Dépend de l'étendue du déploiement**
- **Renseignements de vaccination incomplets**
 - CV adultes (vaccination peut ne pas s'y retrouver)
- **Enjeu du dénominateur**
 - demande à la RAMQ – en cours.
- **Dépend de la saisie :**
 - qualité des renseignements;
 - délai de saisie.
- **Réorganisation du réseau :**
 - mise à jour des tables (M34, RRSS, etc.).

21

Remerciements

MSSS – DPSP :

- Lucie Paré
- Eveline Toth
- Monique Landry
- Nicole Boulianne
- France Markowski
- Isabelle Beaulieu
- Danielle Auger

MSSS – DGTI :

- France Émond
- Jean-Paul Chalifour

INSPQ – Direction des technologies de l'information :

- Nicolas Ribes-Turgeon
- Chantal Beaudet

INSPQ – Infocentre de santé publique :

- Mélanie St-Onge
- Rémi Gagné
- Mathieu Langlois

22

QUESTIONS?



23

